

**Courrier de demande de prise en charge d'amiante lié
Territoire du Syndicat des Portes de Provence**

Votre interlocuteur :

Syndicat des Portes de Provence

- ❖ 04 75 00 25 35
- ❖ contact@sypp.fr

Objet : demande de prise en charge de déchets d'amiante lié

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez bénéficier du service proposé par le Syndicat des Portes de Provence pour une prise en charge de vos déchets d'amiante lié.

Nous vous précisons que ce service est uniquement proposé aux résidents du territoire du Syndicat, pour des déchets issus d'habitations situées sur le territoire du Syndicat.

Les professionnels sont exclus de ce dispositif.

Sous réserve d'acceptation de votre demande, les déchets apportés devront être conditionnés dans des contenants normalisés (**big bag amiante ou sac standardisés amiante**) étant à votre charge, au lieu, jour et heure indiqués par le Syndicat.

Le Syndicat assurera une prise en charge financière limitée à 300 kg par an et par foyer. L'apport ne pourra se faire qu'en une seule fois.

En cas de dépassement (apport supérieur à 300 kg), la charge financière supplémentaire vous sera directement facturée sur le lieu de dépose aux conditions suivantes : 318 € HT la tonne (taux de TVA à 20%), par carte bancaire ou chèque.

Vous trouverez ci-joint la demande à compléter, à signer en partie 1 et à retourner à l'adresse mail citée ci-dessus ou par voie postale :

**Syndicat des Portes de Provence
14B Route de Malataverne
26780 ALLAN**

Ce document doit-être accompagné :

- **D'un justificatif de domicile de moins de trois mois.**

Après réception de votre demande et après étude du Syndicat, vous recevrez sous 10 jours ouvrés une réponse à votre demande.


Alain GALLU
Président du SYPP

Syndicat des Portes de Provence
pour la collecte et le traitement des déchets



Demande d'autorisation d'apport de déchets d'amiante lié

Partie 1 : demande (à remplir par le demandeur)

❖ Identification demandeur

Nom : Prénom :

Adresse* :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

* Joindre obligatoirement : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sans quoi nous refuserons votre demande).

❖ Nature des déchets

Tube :

Diamètre (m) : Longueur (m) : Nombre :

Plaque de toiture :

Dimensions L x l (m) : Nombre :

Si autre type de déchets, préciser :

Type de déchets : Volume estimé en m3 :

❖ Adresse de provenance des déchets (lieu où se trouve vos déchets) :

Adresse* :

Code Postal : Commune :

* L'adresse doit correspondre à celle figurant sur le justificatif de domicile

Je soussigné(e) M. /Mme reconnais avoir pris connaissance de la note d'information préalable à l'acceptation de l'amiante lié en filière agréée et notamment des risques et mesures de précaution liés à la manipulation de l'amiante.

J'atteste sur l'honneur :

- Du non mélange des déchets déposés,
- De l'obligation de conditionnement de mes déchets dans des **big bag amiante ou sac standardisés amiante**,
- Que ces derniers ne sont pas issus d'une activité professionnelle,
- D'avoir pris connaissance qu'en cas de dépassement (apport supérieur à 300 kg), la charge financière supplémentaire me sera directement facturée sur le lieu de dépose,
- Qu'à ce titre et le cas échéant, je devrai procéder le jour du dépôt au paiement correspondant (par carte bancaire ou chèque).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par le Syndicat des Portes de Provence dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets d'amiante lié. Ces données sont destinées aux services administratifs pour la gestion des demandes de prise en charge et sont conservées 10 ans.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant le Syndicat des Portes de Provence : contact@sypp.fr

Date et signature du demandeur :

